



145 avenue James Cook - site de Nouville – BP R4 - 98 851 Nouméa Cedex

MARCHE 2026-01/UNC/SF

Représentant légal du pouvoir adjudicateur
Madame la Présidente de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

**PRESTATIONS DE TRANSPORT AERIEN
pour l'Université de la Nouvelle-Calédonie**

Marché passé en application des dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

DOSSIER DE CONSULTATION DES PRESTATAIRES

**REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION
R.P.C.**

Annexes :

Déclaration d'intention de soumissionner,
Fiche d'identification de sous-traitance.

Date limite de remise des offres :
le 31 août 2026 à 15 heures.

Comptable assignataire des paiements :
L'agent comptable de l'université de la Nouvelle-Calédonie

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'achat de titres de transport pour les déplacements individuels ou collectifs :

- Du personnel de l'Université de la Nouvelle-Calédonie,
- Des personnalités extérieures invitées par l'Université,
- Liés aux missions, stages ou mobilités des étudiants,

Entre la Nouvelle-Calédonie et les destinations extérieures au territoire calédonien.

Le titulaire s'engage à effectuer la réservation des places et l'émission de billets pour des voyages individuels ou de groupe.

Il s'engage à rechercher dès la commande et dans le délai imparti entre la commande et la délivrance des titres de transports, le tarif le plus économique, pour le trajet le plus adapté **sans ajout de commission à la charge de l'UNC**. Plusieurs trajets à dates et destinations équivalentes pourront être demandées au soumissionnaire attributaire.

Il s'engage à faire bénéficier l'UNC, à sa demande, des tarifs promotionnels qui seraient proposés au public lorsque ces derniers sont plus avantageux que le prix figurant à l'acte d'engagement et ce, même si les conditions du billet ne sont pas identiques (billets non remboursables, non modifiables).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Mode de consultation

La présente consultation est lancée sous forme **d'appel d'offre ouvert**.

Elle est soumise aux dispositions du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes.

2.2 – Maîtrise d'ouvrage

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

2.3 – Compléments à apporter au Cahier des Clauses Particulières

Les candidats pourront apporter toute précision utile à la justification de leur offre.

2.4 – Délai et conditions de livraison

Le délai et les conditions de réalisation sont fixés dans l'Acte d'Engagement et le Cahier des Clauses Particulières.

2.5 - Modifications de détail au dossier de consultation

L'Université de la Nouvelle-Calédonie se réserve le droit d'apporter au plus tard **15 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite, fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une année à compter de sa date de notification. Il pourra ensuite être reconduit pour les 3 années suivantes par période d'un an sans que sa durée totale n'excède quatre années.

2.7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 (quatre vingt dix) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis à chaque soumissionnaire en un seul exemplaire.

Aucune modification ne peut être apportée au DCE par les soumissionnaires hormis les cas prévus à l'article 2 du présent règlement. Toute observation éventuelle sur les clauses du DCE devra impérativement être adressée à Monsieur le directeur des services financiers de l'UNC dans le délai prévu à l'article 6 ci-dessous. Toute modification unilatérale de la part du soumissionnaire des pièces du DCE ou de ses annexes pourra entraîner l'invalidité de l'offre qui sera alors retournée au soumissionnaire.

Les soumissionnaires doivent fournir les pièces ci-dessous en un seul exemplaire original.

Elles seront placées sous double enveloppe cachetée, dont l'apparence extérieure ne comportera pas de signe distinctif de l'entreprise.

Toute offre non accompagnée des pièces prévues ci-dessous ou présentée de façon non conforme aux stipulations du présent règlement pourra être rejetée.

Les offres des soumissionnaires seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le soumissionnaire. Ils doivent être mentionnés en tant que gérants dans l'extrait K-bis fourni, ou bénéficier d'une délégation de la gérance, à fournir **obligatoirement** à l'appui de leur offre.

3.1 – L'enveloppe extérieure :

Elle comprendra, outre l'enveloppe intérieure décrite au 3.2 du présent article, le dossier de candidature composé des pièces suivantes :

1. **Une déclaration indiquant son intention de soumissionner** et incluant une attestation sur l'honneur de régularité **fiscale et sociale** (à établir obligatoirement suivant le modèle de l'annexe 1 au présent règlement).

Cette déclaration doit obligatoirement être signée par une personne habilitée et mentionner le(s) lot(s) pour lesquels l'entrepreneur répond, ainsi que les indications adéquates concernant la sous-traitance.

A l'appui de cette déclaration d'intention de soumissionner, il devra produire pour lui-même, et pour chaque cotraitant et chaque sous-traitant éventuels :

2. **Un extrait K-bis** datant de moins de 3 mois et mentionnant le nom du ou des gérants ; tout document déclaratif signé par l'entreprise devra être signé par le(s) gérant(s)

mentionné(s), ou une autre personne sous couvert d'une délégation à fournir obligatoirement ;

3. **Une attestation d'assurance** en responsabilité civile professionnelle à jour concernant la (ou les) activité(s) pour laquelle l'entreprise soumissionne, avec indication du montant maximal garanti (ou extrait du contrat correspondant) ;
4. **Un document de synthèse** comprenant :
 - La liste des moyens en personnel et matériel qu'ils projettent d'occuper **effectivement** pour l'exécution des prestations (par qualification) ;
5. **Une liste des références** pour des prestations similaires ;
6. **Le chiffre d'affaires** des 3 dernières années ;
7. **Une copie de l'agrément « agence de voyage » délivré par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.**

Sous-traitance au stade de l'enveloppe extérieure :

La réglementation permet aux soumissionnaires de sous-traiter une partie des prestations, notamment s'ils n'ont pas les capacités propres à l'exécution de tous les travaux.

En cas de sous-traitance envisagée ou prévue :

- **Si les sous-traitants ne sont pas encore identifiés** au stade de la soumission, chaque soumissionnaire doit préciser la nature des prestations qu'il envisage effectivement de sous-traiter dans le paragraphe E1 de la déclaration d'intention de soumissionner.

L'appréciation de la valeur technique de l'entreprise soumissionnaire ne portera que sur ses capacités propres en relation avec les travaux non sous-traités, et s'en trouvera donc limitée.

- **Si les sous-traitants sont identifiés** au stade de la soumission, chaque soumissionnaire doit préciser le nom de son (ses) sous-traitant(s) et la nature des prestations sous-traitées dans le paragraphe E2 de la déclaration d'intention de soumissionner.

Dans ce cas, le soumissionnaire doit fournir une fiche d'identification (cf. modèle en annexe 2 du présent règlement) pour chaque sous-traitant qu'il aura retenu sous sa propre responsabilité.

Cette fiche d'identification de sous-traitant inclut une attestation sur l'honneur de régularité fiscale et sociale, et doit être datée et signée par les représentants qualifiés du soumissionnaire et de son sous-traitant.

Pour l'appréciation de leurs capacités (cf. article 4.1 du présent règlement), et pour l'évaluation de la valeur technique globale de leur offre (cf. article 4.2 du présent règlement), il est recommandé aux soumissionnaires de déclarer tous leurs sous-traitants et de fournir tous les éléments d'appréciation relatifs à ces sous-traitants, en les joignant à chaque fiche d'identification de sous-traitant, à savoir :

- L'attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle à jour
- Les références,
- Les moyens humains
- Les moyens matériels et techniques,
- Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois.

3.2 - L'enveloppe intérieure n°2 – la soumission

Cette enveloppe n°2 contiendra les pièces suivantes dûment **complétées, datées, signées et paraphées à chaque page :**

- L'acte d'engagement (A.E.) ;

- Le cahier des clauses particulières (C.C.P) ;
- Les annexes à fournir (voir n°1 à 5).

Sous-traitance au stade de l'enveloppe intérieure :

Pour chaque sous-traitant identifié et désigné dans l'acte d'engagement, le soumissionnaire devra **obligatoirement joindre à l'appui de son acte d'engagement les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement**, (annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance, complétée et signée par l'entrepreneur et par le sous-traitant).

Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le soumissionnaire doit indiquer à l'article 6 de l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, arrêter le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement à l'article 7 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 4. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Lors de l'ouverture des enveloppes extérieures (1ère enveloppe), ne seront pas retenus les soumissionnaires :

- Qui n'ont pas remis l'ensemble des pièces spécifiées à l'article 3.1 ci-dessus,
- Qui ne sont pas en situation régulière vis-à-vis de leurs obligations fiscales ou sociales,
- Ou qui, manifestement, ne présentent pas toutes les garanties professionnelles ou financières nécessaires pour exécuter le marché.

L'appréciation du dernier point sera faite notamment à l'aide des éléments suivants : document de synthèse sur les moyens et l'organisation du chantier, références, chiffre d'affaires, plan de charge.

L'enveloppe intérieure ne sera pas ouverte, et leur sera renvoyée.

En cas de recours à la sous-traitance, afin que soient prises en compte au moment de la soumission les capacités professionnelles, techniques et financières de son sous-traitant, l'entreprise devra avoir justifié des capacités de ce sous-traitant et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

Cette justification doit être matérialisée par son agrément préalable, sur la base des pièces fournies conformément à l'article 3 ci-avant, et également par la signature de l'annexe de sous-traitance de l'acte d'engagement, par le soumissionnaire et par son sous-traitant. En cas de défaut sur ces points, l'offre de l'entreprise pourra être rejetée.

4.2– Critère de jugement et d'agrément des offres :

La concurrence porte en premier lieu sur le prix, mais il est tenu compte également de la valeur technique des prestations offertes et des garanties professionnelles et financières présentées par chaque concurrent.

Pour ce faire, il est mis en œuvre une procédure de notation par critères pondérés. Les notes seront toujours arrondies à la 1ère décimale.

1 – Critère prix des prestations (70 %) :

Note sur 50, arrondie à la 1ère décimale, établie sur la base de la formule suivante :

$$50 \times \frac{\text{prix de l'offre (moins-disante)}}{\text{prix de l'offre (analysée)}}$$

2 – Critère **valeur technique** (30 %) :

Évalué à partir des pièces justificatives des capacités, et du mémoire technique (pièce 4 remise dans l'enveloppe extérieure) de l'entreprise.

Note sur 50 après addition des points obtenus pour chacun des 3 éléments suivants :

- Les conditions générales d'exploitation de l'activité et les modalités d'exécution de la prestation (15 points),
- Les références techniques (plateforme etc...) du prestataire (15 points).

En fonction du degré de satisfaction par rapport à la réponse apportée pour chaque élément (point arrondi à la 1ère décimale) :

Très bon : 100% - Bon : 75% - Moyen : 50%
Peu satisfaisant : 25% - Inadapté ou élément non fourni : 0%.

4.3 – Vérification des offres :

4.3.1 - Pièces justificatives complémentaires

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander aux soumissionnaires lors du jugement des offres de fournir :

- Toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les pièces énumérées ci-dessus,
- Des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires ou forfaitaires.

4.3.2 – Vérifications

En cas de discordance constatée dans une offre :

Les indications portées dans l'acte d'engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire ou d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un soumissionnaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ; en cas de refus, son offre sera considérée comme incohérente et par voie de conséquence, éliminée.

4.4 - Justificatifs de la conformité aux obligations sociales et fiscales.

Au stade du dépôt des plis, chaque soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Chaque soumissionnaire devra fournir pour lui et ses sous-traitants la preuve de sa régularité de sa situation sociale et fiscale dans un délai de 10 jours après réception de la demande du maître d'ouvrage :

- Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible à la date de remise de l'offre de l'entreprise ;
- Attestation fiscale en 3 volets délivrée par les services compétents (payeur de Nouvelle-Calédonie, Recette des Impôts, Trésorier payeur général) pour l'année civile en cours à la date de la remise de l'offre de l'entreprise ;

Le défaut de régularité ou de production des attestations dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre du soumissionnaire.

La procédure décrite ci-dessus sera alors reprise en fonction des soumissionnaires les mieux classés suivants, tant que subsistent des offres qui ne sont pas écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres, **sous doubles enveloppes cachetées**, doivent porter les mentions suivantes :

L'enveloppe extérieure dite d'expédition, comprendra 2 enveloppes intérieures fermées contenant :

- Pour l'enveloppe n°1 : le dossier de candidature. Celui-ci permettra à l'administration de n'admettre que les soumissions présentant toutes les garanties financières et professionnelles.
- Pour l'enveloppe n°2 : la soumission. Cette enveloppe ne sera ouverte que pour les prestataires autorisés à soumissionner.

5.1 – Les enveloppes intérieures

5.1.1 enveloppe n°1 – le dossier de candidature

<u>Enveloppe n°1 :</u> Dossier de candidature Offre de prestation de transport aérien pour l' Université de la Nouvelle-Calédonie. <i>Nom du Prestataire :</i>
--

5.1.2 enveloppe n°2 – la soumission :

Enveloppe n°2 : Dossier de soumission Offre de prestation de transport aérien pour l' Université de la Nouvelle-Calédonie. <i>Nom du Prestataire :</i>
--

5.2 - L'enveloppe d'expédition

Envoyée à l'adresse suivante :

UNIVERSITE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE BP R4 98851 NOUMEA CEDEX NOUVELLE-CALEDONIE
--

avec la mention :

<u>Procédure d'appel d'offre ouvert</u> Offre de prestation de transport aérien pour l' Université de la Nouvelle-Calédonie <u>A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement</u>

5.3 - Conditions d'envoi

Les offres devront être remises :

- Soit contre récépissé : **au secrétariat de l'Université de Nouvelle-Calédonie, sis 145 avenue James Cook, à Nouville – Nouméa,**
avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.
- Soit par voie postale en recommandé avec avis de réception, à la **BP R4 – 98851 NOUMEA CEDEX.**
Le pli devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites fixées.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Direction des services financiers de l'UNC – Tél : 290.039

dfc@unc.nc

Si nécessaire, une réponse sera adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, sous réserve qu'elles se soient signalées comme indiqué dans l'avis d'appel d'offres.

ANNEXE 1 – DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

À fournir pour chaque entreprise soumissionnaire.

A – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Prestations de transport aérien entre la Nouvelle-Calédonie et les destinations extérieures au territoire calédonien.

B - PRÉSENTATION DU SOUMISSIONNAIRE

NOM, Prénoms, qualités et pouvoirs du signataire de la déclaration : ①

Nom et adresse de l'entreprise ou siège social : _____

N° d'identification RIDET : _____ N° d'identification CAFAT : _____

N° registre du commerce : _____ Ou N° répertoire des métiers : _____

Pour les soumissionnaires ou sociétés établis à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre équivalent :

C – SITUATION DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire est-il, la société est-elle, en état de :

(entourer toutes les mentions adéquates, rayer toutes les mentions inutiles)

• Liquidation : OUI – NON

• Faillite personnelle : OUI – NON

• Redressement judiciaire : OUI – NON

• Sauvegarde : OUI - NON

ou procédures équivalentes si le soumissionnaire ou la société est établi(e) à l'étranger : OUI - NON

Dans l'affirmative :

a) Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité (joindre jugement) :

b) Nom et adresse du ou des syndic(s) chargé(s) du règlement judiciaire :

c) Joindre à la présente déclaration une copie de l'autorisation à poursuivre les activités ainsi qu'une autorisation du syndic de soumissionner à la présente consultation.

D – CANDIDATURE

Je déclare mon intention de soumissionner au présent appel à concurrence, pour le(s) lot(s) suivant(s) :

E – SOUS-TRAITANCE

(cocher la case correspondant à votre cas et compléter les tableaux)

E.1 J'envisage de sous-traiter mais je n'ai pas encore identifié mon (mes) sous-traitant(s)

LOT	NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES

E.2 J'envisage de sous-traiter une partie des travaux au(x) sous-traitant(s) suivant(s) :

LOT	NOM DU SOUS-TRAITANT	NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES	N° FICHE D'ID. SOUS-TRAITANT (cf. annexe 2 RC)

Dans l'enveloppe extérieure, la fiche d'identification du sous-traitant (cf. modèle en annexe 2 du RC) doit être fournie pour chaque sous-traitant. En cas d'absence de cette pièce, la commission pourra décider de ne pas ouvrir l'enveloppe intérieure et de rejeter la soumission globale.

Dans l'enveloppe intérieure, la déclaration de sous-traitance jointe en annexe de l'acte d'engagement doit être fournie pour chaque sous-traitant.

F – ATTESTATION SUR L'HONNEUR ②

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité)
atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente :

- a) dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- b) en règle au regard des articles Lp.471-1 à Lp.473-11 du Code du travail de la Nouvelle-Calédonie concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Si l'administration proposait de retenir mon offre, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de dix (10) jours à compter de la date notification de la demande du maître d'ouvrage, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

La non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

G – SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom, prénom et qualité du signataire ①	Lieu et date de signature	Signature
--	---------------------------	-----------

① Le signataire doit justifier du pouvoir d'engager la société ou la personne qu'il représente. La commission s'appuiera sur l'extrait K-Bis fourni mentionnant le nom du ou des gérants, ou sur une attestation ou pouvoir de délégation dûment signé par la gérance.

② Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, quiconque 1. aura établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2. aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère, 3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

ANNEXE 2 – FICHE D'IDENTIFICATION DE SOUS-TRAITANT N°

À fournir obligatoirement pour chaque sous-traitant identifié par une entreprise soumissionnaire.

A – OBJET DE LA SOUS-TRAITANCE

OBJET DU MARCHE : Prestations de transport aérien entre la Nouvelle-Calédonie et les destinations extérieures au territoire calédonien.

NOM DE L'ENTREPRISE SOUMISSIONNAIRE : _____

NATURE DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES : _____

B - PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE

Raison sociale, nom, adresse, téléphone / fax de l'entreprise ou siège social : _____

N° d'identification RIDET : _____

N° d'identification CAFAT : _____

N° registre du commerce : _____

Ou N° répertoire des métiers : _____

C – ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT

Je, soussigné, (nom, prénom, qualité) ②

atteste sur l'honneur que je suis, ou la société que je représente :

- a) dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- b) en règle au regard des articles Lp.471-1 à Lp.473-11 du Code du travail de la Nouvelle-Calédonie concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Si l'administration proposait de retenir l'offre à laquelle je participe, je m'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (attestations CAFAT ou RUAMM et les 3 volets de l'attestation fiscale) dans le délai de dix (10) jours à compter de la date notification de la demande du maître d'ouvrage, même si ma société n'a été redevable d'aucune imposition fiscale (cas des sociétés nouvellement créées).

La non production de ces documents dans le délai imparti entraînera le rejet de l'offre.

D – DECLARATION DU SOUS-TRAITANT ET SIGNATURES

Je déclare par la présente vouloir participer à l'appel d'offres en tant que sous-traitant de l'entreprise soumissionnaire ci-dessus référencée. À cet effet :

- je joins à la présente fiche les éléments me concernant listés à l'article 3.1 du règlement de consultation permettant d'apprécier mes capacités.
- une annexe à l'acte d'engagement valant demande d'acceptation de sous-traitance et d'agrément des conditions de paiement direct sera jointe dans l'enveloppe intérieure, signée par nos soins.

LE SOUS-TRAITANT	LE SOUMISSIONNAIRE
Nom du signataire ① :	Nom du signataire ① :
A , le	A , le

① Le signataire doit justifier du pouvoir d'engager la société ou la personne qu'il représente. La commission s'appuiera sur l'extrait K-Bis fourni mentionnant le nom du ou des gérants, ou sur une attestation ou pouvoir de délégation dûment signé par la gérance.

② Rappel : en application de l'art. 441-7 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement d'un (1) an et d'une amende de 15 000 €, ...quiconque aura 1. établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2. aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère, 3. aura fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.